EGALITE. LIBERTÉ,

# POLITIQUES NOUVELLES

# NATIONALES ET ETRANGERES.

SECONDE ANNÉE RÉPUBLICAINE.

Ere yulgaire.

QUINTIDI 25 du mois Brumaire.

Vendredi 15 Novembre 1793.

Le Bureau des Nouvelles Politiques, &c., Feuille qui paroît tous les jours, est établi à Paris, rue S. Honoré, vie-à-vis l'ancien Be pureau des Roussies a offiques, des, t enine qui paron tous les jours, en etabli a Faris, sue S. Honoré, vis-à-vis l'ancien flotel de Noaillee, n° 1499, près les Jacobins. Le prix de la foufeription est de 42 liv. par an. de 21 liv. pour six mois, & de 12 liv. pour trois mois. Les lettres d'envoi doivont être adresses au citoyen Fontanille, Directeur de l'Abonaument, qui doit commencer le 1<sup>et</sup>. d'un mois, & on ne reçoit point de lettres non-affranchies.

# POLOGNE.

De Varsovie, le 24 octobre.

D'il eft un spectacle doulourenx pour la raison, l'humanité, la liberté, c'est sans doute celui que viennent de nous nité, la liberté, c'est sans doute celui que viennent de nous donner les deux cours de Pétersbourg & de Berlin, en assassant à mais armée une nation dont elles disent qu'elles veulent être les amies & les alliées. Elles ont pris ces titres dans le traité signé à Grodne le 14 de ce mois, après av ir employé auparavant toutes lés violences imaginables pour fercer les voix de ceux de nos nouces qui, dans la diete, pouvoient s'opposer au système atroce d'oppression que ces cours ont développé jusqu'ici contre les malheureux Polonois; de ces nouces, les uns ont été enleyés, les autres emprisonnés que la grante uns oranés; & ces derniers, c'est-à-dire les nés, quelques-uns gagnés; & ces derniers, c'est-à-dire les plus lâches de tous, ont consommé l'ouvrage de l'oppression d'un peuple qui se vantoit d'être libre.

Le mélange monftrueux de royauté & de république qui regnoit en Pologue devoit nécessairement amener cette cataf-trophe : un roi élu par des nobles, & nommé par une cour étrangere, pouvoit-il jamais être l'appui d'un état républicain? Appella-t-il jamais le peuple à ces grands éébats qui fixent d'une maniero stable le sort des nations? Non sans doute. Esclave lui-même sur son trône acheté par des complaisances non républicaines, il attendoit sa force du dehors, & ne la cherchoit jamais parmi le pauple polonois. Qu'en est-il résulté? des dépuembremens successifiés, & l'affoibilissement commun de son trone do sa patrie.

Les précautions prises dans le traité d'alliance figné à Gredno le 14 de ce mois, contre tout moyen pour les Polonois de se foutiraire à leur oppression sont veritablement révoltantes pour des hommes libres. Ici l'indignation ne peut mieux s'exprimer qu'en rapportant les termes de ce traité.

Art. Ier. Il y aura des-à-présent une amitié confiante, une union non-interrompue, & une alliance défensive illimitée entre l'impératrice de Russie, ses successeurs au trône & son empire d'une part, & la république de Pologue d'une autre part.

II. Le traité de Moscow de 1686, ainsi que les traités de Varsovie de 1768 & 1773, & les actes séparés qui y sont relatifs, de même que l'acte conservant démilienties de la

Russic-Blanche & le gouvernement de Katherinowslaw, & le traité conclu dernierement à Grodno, avec tous les articles séparés, sont renouvellés & approuvés dans toutes leurs clauses & délimitations, autant qu'ils ne se contre-disent pas entreux, & ne sont pas contraires au présent

III. En conformité de leur étroite union, les deux nations le garautissent solemnellement toutes leurs possessions actuelles en Europe, & s'obligent réciproquement de s'assister de toutes leurs forces & moyens, dans le cas où l'une ou l'autre fo-roient attaquées hoffilement en Europe; elles s'engagent à ne point conclure d'armiffice si de traité de paix fans le consentement ou participation mutuels.

IV. Lorsqu'il y aura une guerre commune, le commandement & la direction des opérations militaires appartiendront à celles des deux nations qui aura fourni le plus de

V. Le commandement en chef étant ainsi réglé, les autres généraux & officiers rustes & polonois seront confidérés & traités selon leur rang. Dans le cas où une division de troupes polonoises seroit plus forte que la division russe, l'officier de la division polonoise aura le commandement des deux divi-

fions réunies. VI. Comme, par les engagemens que prennent les deux cours, le plus grand fardeau d'une guerre commune tombera infailliblement fur la Russie, le roi & la république de Polorne ont jugé équitable & avantageux d'abondonner à la Russie la voie de l'instruence auprès des cours étrangeres, lors des négociations que l'on concertera préalablement ; & qui auront pour but d'éloigner la guerre, de la souteair ou d'y renoncer honorablement.

( La faite d demain ).

#### FRANCE

De Paris , le 25 brumaire.

Les représentant du peuple à l'armée d'Italie avoient fait mettre un embargo sur les bâtimens gêneis. On écrit de Nice que cet embargo a été lavé : le peuple gênois exprime avec energie son vœu pour le maintien de la neutralité. Les négo-cians de cette nation ont fait parvenir aux représentans du peuple une adreffe day s laquelie ils expriment fortement leur

curé est fre les pieces rela jour sur la s

pour demaude

du hier, &q vant d'avoir ale pour tou liberté; qu'u dangereux d'a ue c'est malmise hors de Gorfas fent un ition gravit u u'elle s'arrête ne courra pa

il dit qu'il n'a ation dont il ie c'est à toi Custine , puil & Prieur qu t Drouet d'ar-

yeront, avant belles, de tous

entans, comme vant les tribu-l'accusation. ure, entre les tion de Merlin

on rapporte le

re acculé avant

nmeubles de la 2977 marcs de alons & autres oix, les chande-- Un grand déclarer qu'ils près avoir en-& plusieurs de é de sûreté de

arrêtés comme eurs qu'a dejà décret portant d'or ou d'atnille livres au la conspiration

s mois 1793.

details).

desir de ne point altérer les relations commerciales qui subfittent entre leur république & la république française.

Bes sociétés populaires du Midi se sont réunies à Marseille pour y établir un soyer de lumieres & un centre d'union, dont l'influence se saite sentir dans toute l'étendue de ces contrées. Le glaive national abat chaque jour les têtes de quelques conspirateurs : l'arrestation des gens suspects continue avec activité; le siège de Toulon va être presse avec la plus grande ardeur; des bataillons républicains y arrivent en soule, & quatre archiers révolutionnaires établis dans les places publiques de Marseille fournissent chaque jour une quantité considérable d'armes. Bientès on pourra annoncer les succès les plus heureux & les plus brillans.

On écrit de Toulon le trait suivant, qui mérite certainement d'être conservé.

Un capitaine de vaisseau, nommé Barbaroux, de Bordeaux, traître à sa patrie, & mouillant dans le port de Toulon, offre de s'emparer de la redoute des sans-culottes, s'il trouve 15 hommes de boane volonté qui veuillent le suivre. Quinze homme se présentent; ils ont moitié François; ils s'embarquent dans un canot; quand ils sont hors de la portée de la voix, les hommes de boane volonté disent au capitaine qu'ils veulent retourner en France. — Mais vous a y pensez pas, ma tête tomberoit. — Nous irons, disent-ils; ils garottent le dapitaine & l'amenent à Carteaux; les 15 hommes sont embrassés commés des freres, & monsteur Barbaroux, de Bordeaux, a été fusillé mercredi dernier.

Le c'toyen Pichegru a été nommé général dans l'armée du Rain.

La séte de la Raison, sélébrée dans la ci-devant égisse de Notre-Dame, n'a pas eté une de ces sêtes de l'accien régime, dans les quelles en promenoir le peuple pour le faire rejour d'un éventuient quelconque qui n'intéressoir jamais que ses tyrans. Isi c'étoit le peuple qui célébroit le triomphe de la liberté sur le despoissme sacrdotal & sur des préjugés que le tents avoit éngès en loix, pour la seule milité des prêtres. L'effet de cette sête a été d'engager les prêtres cuxmemes à laisser tomber le masque qu'ils soutenoient, en souriant, à la hauceur de leur visage. Plusieurs d'entreux se sont empressés d'ajurer la prêtrile; ceux qu'un pur parriotisme anime, ont renoncé aussi au falaire de la supersition, & leur dévouement à la cause de la Raison a été se condé par le zele d'une infinité de communes qui ont offert à la partie les dépouilles du sanatisme.

C'en ainsi que des républicains se montrent dignes de la liberté qu'els ont conquite, & ils n'auront doténsvant d'autre temple, d'autre autel, que ceux de la liberté. Cet événement mémorable déboncerte un peu les spéculations de certains malveillans falantés, mais il ressent aussi le colte de la liberté, & e'est d'elle seule que les François doivent attendre aujours'hui leur bonheur, & la gloire de servir de modeles à toutes les nations de l'univers.

La fociété des Jacobins a formé l'établissement d'un comité ée désenseurs officieux. Le réglement sait à ce sujet honore le patriotisme & atteste l'humanie d'une société qui conficre ses travaux à désendre la liberté publique, à dénonces les malveillans & les conspirateurs, à protéger l'innocent persécué, & à souteair les droits de l'orphélia. Nous désirenons que les bornes de notre seuille nous permissent de rapporter tous les meticles de ce réglement a tout y porte le caractère de la

fagesse & de la justice. Ce monument précieux digne d'être transmis dans les annales de la république, mérite les hommages & la reconnoissance de tous les hops citoyens.

vales discou

notre;

& de dépôt

difcou

au mi

pétitio

obten

plaud

de dé

un gi

mefu

difcul

porte

rema par-

moin

en s'

bien! en m

que

cicus

prop

Le

falle

sun

Néro

L

teur

d'arg

mon

La

Les routiniers en vieille politique foat tous déconcertés de voir la révolution françoife agiter toure l'Europe, comme fi la conquête de la liberté par une grande nation ne devoir pas être d'un intérêt général pour tous les despotes de l'unirer. Mais si on ne trouvoit pas étonnant autrelois que quelque arpens de terre en Canada aufflent en feu toute l'Europe, pourquoi s'étonner aujourd'hui de la réunion de tant d'étas coarre la France devenue républicaine, libre & sur-tout neutre. Nous n'aurons point cette nation pour nous, ont éit tous les cabinets; essayons de la morceler au moins, puisqu'il nous essayons est apparent qu'il nous sera impossible de la vaincre ni de la subjuguer.

aussi-tôt les alliances les plus singulieres & les plus hété. rogênes se sont formées. L'Angli terre étoit sur le point de rampre avec l'empereur & la Russie pour soutenir les Tures; la voilà liée avec ces deux cours.

Il n'y a pas long tems qu'elle menaçoit l'Espagne au sujet de Nootka-Sund; la voilà réunic adx projets de la cour de Madrid.

La Suede avoit attaqué la Russie pour faire une diversion en saveur de la Porte; aussi-tôt le Dannemarck, ami de la Bussie, est tombé sur la Sueda; & il paroît cettain aujourd'hui que la Suede & le Danemarck ont sormé un accord serre pour s'opposer au parrage de la pologne.

pour sopposer au partage de la pologne.

La Post, Ottomane semble disposée à entrer dans la confédération du Danemarck, de la Suede & de la Pologne, pour garantir cette république malbeur use, comme toitle, du soit que les despotes russe & prussen lui reservent, & il doir en résulter une division infiniment savorable à la France.

La France républicaine est donc l'objet & la cause de tous les mouvemers de l'Europe. Une campagne universelle dirigée contre elle a prouvé à tous ses ennemis qu'il leur étoit impossible de l'attrequer avec sucrès dans ses possessions, ni de la faire reculer dans ces principes: pourquoi dans ces ennemis aveuglés ne se hâtent-ils pas de reconnoître promptement la nouvelle forme de gouvernement? Pourquoi? Parce que les cours, les ministres, les prêtres, les nobles de tous les pess, également avides & despotes, craignent de perdre à la sos leurs richesses & leur puissance. Mais pourroir-on leur direi quant à vos richesses, la guerre les consume rapidement; & quant à votre puissance, il n'en est aucune que la libeté ne tue, quand cette puissance ne serve pas à la conservation du premier droit des hommes, qui a été, qui est, & qui set bientôt plus que jamais, la libecté, sondee sur des loix de leur création.

#### TRIBUMAL REVOLUTIONNAIRE.

Ce tribunal a condamné à mort Bertrand Poirier, convaintu d'avoir cherché à exciter la guerre civile en armant les citoyens les uns contre les autres.

les citoyens les uns centre les autres. Le même tribunal a condamné à mort Pierre Dandel, convainen d'avoir effretenn des intelligences avec les ennemis extérieurs de la république.

# COMMUNE DE PARIS.

Seance du 23 brumaire.

Un citoyen , ministre protofiant d'un temple firus rue

x . digne d'être érite les homtoyens.

déconcertés de pe, comme f tion ne devoit es de l'univers que quelques ute l'Europe, de tant d'étais ir-tout neutre. ont dit tous puifqu'il nous incre ni de la

les plus hétéir le point de enir les Turcs; pagne au sujet de la cour de

une diversion k, ami de la ertain aujourn accord fecret

dans la confi-logne, pour nom: foible, refervent, & avorable à la

cause de tous niverfelle diriju'il leur étoit l'effices, ni de ne ces ennemis omptement la Parce que les tous les pays, erdre à la fois on leur dire: apidement; & que la liberté ft, & qui sera ir des loix de

RE. Poirier, conle en armant

rre Dandel, ec les ennemis

ple fitus rue

S.

Saint-Thomas du Louvre, vient apporter au conseil les seuls vases d'argent qui servoient à ee culte; il développe dans un discours éloquent les principes de philosephie dont il est pédiscours cioquent les principes de philotephie dont il est pé-noré; il voue une haine éternelle aux prejugés & à l'erreue, à il protesse de son ardeur à propager le culte de la ration & de la liberté. Le conseil arrère mention civique de son dépôt & de ses sentimens, arrêce insertion aux affiches du discours de ce citoyen, qui est admis à l'accolade fraternelle au milieu des applautifiemens du conseil & des tribunes.

La commission de bienfaisance vient présenter au conseil une pétition qu'elle se propose de porter à la convention pour obtenir un soulagement destine aux pauvres. Le conseil applaudit aux vues philantropiques de cette commission, & nomine fix committaires pour l'accompagner.

### COBVENTION NATIONALE.

## ( Présidence du citoyen Laloi).

N. B. Dans la séance du 22, Cambon présente un projet de décret tendant à saire rentrer à la disposition de la nation un grand nombre de domaines aliénés, engagés, échangés & nséadés par les ci-devant rois : Cambon observe qu'une telle pesure doit enrichir la république d'environ 2 milliards. La discussion du projet est ajournée après l'impression.

Plusieurs sections de Paris défilent & apportent les richesses immen es des et-devant églises de leurs arrondissements respectifs; de Saint Paul, de Saint Sulpice, &c. La section des Gravilhers entre : des sapeurs, verus de chasubles, ouvrent la marche; vient ensuite un corps de musique, qui précede ks tropnées de la raison, & qui exécute un alleluia, un malbrough, une carmagnole, un ça ira. Les citoyens vêtus d'oremens eccléssastiques, après avoir dansé plusieurs rondes, e dépouillent de ces habits de la superstition & les jettent en l'air; ils déposent une grande quantité de calices, de ci-

boires, de solei's, &c. La commune de Franciade, ci-devant Saint-Denvs, apporze ensuite ses richesses sacerdotales, parmi lesquelles on remarque une tête de S. Denys dans une châsse doree; ce fut par un miraele que cette tête quitta Paris, un miraele non moins grand l'y fait revenir : on voit aussi plusieurs petits cercueils de plome. « Vous tous, cit l'orateur de Franciade, en s'adressant aux essignes métalliques dont il est environné; vous tous, jadis instrumens du fanatisme, saints, saintes, bienheureux de toute elpece, soyez ensin patriotes; levez-vous en masse, & marchez.... à la monnoie ». L'orateur ajoute que sa commune envoie fix charriots tharges d'effets pré-tieux de la même nature, & demande qu'on la débarrasse proprement d'un autel d'or , dont les connoilleurs ont admiré travail précieux.

Le département de la Nievre envoie 900 mille livres en numéraire & 2 millions en argenterie. — Le parquet de la falle est couvert d'or & d'argent : de toutes ces richesses, celles qui excitent le plus d'attention font une coupe d'ambre jaune, & une agathe gravée, représentant Agrippine & Néron: cette pierre antique, estimée 80 mille livres, a cela de particulier, qu'elle est nuancée des trois couleurs chéries de la litté. de la liberté.

La convention adjoint fix membres au comité des inspecteurs de la salle, pour recevoir les dons patriotiques & effets d'argenterie, & pour séparer ceux qui doivent être envoyés à la monnoie, de ceux qui méritent d'être conservés comme monumens des arts; il sera établi, dans chaque département, un dépôt où les communes pourront porter leur argenterie; il sera formé une commission de huit membres, qui veillera à la conservation des effets offerts à la patrie.

La société populaire d'Arres écrit qu'une lettre, partie d'un point du territoire du département du Mord, a sollicité une réunion de députes des sociétés populaires, dans la ville d Arras, avec des pouvoirs illimités : les républicains d'Arras ont vu dans cette melure le germe du fédéralisme & la deftruftion de la liberté; ils ont adressé, en consequence, aux société populaires du Nord, du Pas-le-Calais & de la Soinine, une circulaire dont les principes sont tracés avec clarté & vérité, & dont voici un fragment:

" On nous a parlé de pouvoirs illimités : des pouvoirs illimités dans une république où il oxide une reprélentation mationale; dans un moment où cette représentation réunit la constance de toute la république; dans un moment où de toutes parts il ne s'eleve qu'un cri : reflez à noire poste. & sauvez-nous. Des pouvoirs illimités qui vicament d'une parcelle du peuple, qui ne dérirent pas de la plénitude de la puifsance; des pouvoirs illimités qui s'exercent partiellement, & qui se circonscrivent dans un territoire, lans se rapporter à une centre commun : fi ces pouvoirs illimités peuvent exister pour trois départemens, pourquoi n'existercient-ils pas pour trois autres? pourquoi n'existercient-ils pas ainsi de trois en trois pour toute la république? Voilà bientôt 28 assemblées nationales; pourquoi n'existercient-ils pas pour chaque département? Voilà donc 86 assemblées nationales; pourquoi cas 86 assemblées nationales; pourquoi cas 86 assemblées nationales pourquoi cas 86 assemblées parionales nationales pourquoi cas 86 assemblées nationales pourquoi cas 86 assemblées nationales pourquoi cas 86 assemblées nationales pas pour chaque de partenation de pa ces 86 assemblées nationales ne s'enverroient-elles p s des ambassadeurs? pourquoi ne traiteroientelles pas avec leurs délégués? pourquoi ne se seroit-il pas des traités, des alliances? Le voyez-vous maintenant le monstre, son masque est tombé; voyez aussi ceux qui l'ont stappe, & proclamez-les les bienfaiteurs de la patrie...........

#### Suite de la séance du 23 brumair:.

La convention charge les autorités constituées de recevoir les déclarations des precres qui renoncent à leur profession, & d'en envoyer le tableau, chaque quinzaine, ou comite d'infiruttion publique.

Les administrateurs des domaines nationaux écrivent que, la décade derniere, des biens estimés r million 151 mille liv.,

ont été vendus 2 millions 327 mille livres.

Les représentans de Strasbourg écrivent, en date du 18 brumaire, qu'ils ont fait retirer dans l'intérieur une foule d'administrateurs destitués; que le tribunal révolutionnaire, qu'ils ont établi, a déjà fait justice de plusieurs accapareurs a manvais riches, dont les biens vaudront à la nation près de 15 millions : la punition de quelques officiers & soldats traitres ou laches, a produit le meilleur effet; l'ennemi re-cule; il nous a cédé deux lieues de terrein; il fera bientot force d'évacuer tout notre territoire, s'il ne veut être tota-

On écrit de Soissons, le 22 brumaire, que le secrétaire-greffier de la commune de Combray, convaincu de conspi-ration, a été condamné à mors & exécuté: ce conspirateur a déclaré qu'il avoit enterré dans son jardin beaucoup de vaisselle d'argent & 40 mille livres en especes, appartenants

Lacroix & Legendre, représentant dans la Seine-Inférieure écrivent que, malgré la mauvaile volonté de quelques muscadins, ils ont levé, armé & équipé, en deux jours, dans la ville de Rouen, deux bataillons complets, qui sont en marche pour Lifieux, avec huit pieces de canon, des munitions & cene hommes de cavalerie; il part aush des frompes du

Vadier, au nom du comité de sûteté générale, sait dé-créter ce qui suit : 1°. Tout or & argent monnoyé ou non moonoyé; médailles, diamans, bijoux, & tous effets ou

meubles précieux qui ont été ou seront découverts, enfouis dans la terre, ou cachés dans des caves, dans des murailles, entre des planchers, derriere des plaques de cheminés, ou ailleurs, seront sais & confisqués au profit de la république : les dénonciateurs recevront le vingtieme de la valeur en assignats. 2º. Le comité de sureté générale versera dans le trésor public les especes saisses dont il est déposi-taire, & enverra les autres estets au comité des inspecteurs de la salle. 3°. Tous les objets sails que les représentans du peuple, les comités révolutionnaires & autres autorités, sezont envoyés au comité, avec proces-verbal de capture & inventaire. 4º. Le comité retiendra les papiers suspects, les faux assignats, & autres pieces pouvant servir à convic-tion, & il temettra l'or, l'argent, les bijoux & autres effets au comité des inspecteurs, qui les recensera, & en sé-parera ce qui est monument des arts pour être conservé. Les effets dor & d'argent seront portés à la monnoie; les diamans, bijoux & meubles seront vendus à l'enchere, & le le produit en sera versé au trésor public ».

Une députation de la société des Jocobins de Paris, & de plusieurs autres sociétés populaires, est admise à la barre : Nous vous dénoncons, dit l'orateur (Dufourny), un projet de faire avorter les mesures révolutionnaires, en les mitigeant : on s'est plaint ici d'un système de terreur, on a semble s'appitoyer sur le sort des conspirateurs; on a dit qu'il falloit un parti d'opposition! Prenez-y garde; il existe encore un côté droit, qui n'attend que du courage & un chef pour se montrer; ajournez la terreur, & ce chef paroitra. Maintenez vigoureusement les mesures révolutionnaires; envoyez aux tribunaux les complices des conspirareurs que le glaive de la loi a frappés; réprimez & celui qui voudroit dégrader la liberté & celui qui voudroit refinsciter un parti ». — Basire rappelle que c'est sur sa mo-tion que l'assemblée a décreté que le gouvernement sera ré-volutionnaire jusqu'à la paix; it déclare qu'il n'a jamais cessé de combattre les partis : il remercie ses freres les Jacobins de l'avoir éclairé par leurs observations, & conclut à ce que l'assemblée déclare que la sociéte des Jacobins a bien mérité de la patrie. La convention passe à l'ordre du jour, motivé fur ce que cette société n'a jamais cessé de bien mériter de la patrie. - Chabot remercie aush les Jacobins de la surla patrie. — Chapot remercie aula les Jacobins de la interveillance active qu'ils exercent dans toute la république; il jure d'être Jacobin jusqu'à la mort: « Je ne rougis point des dénonciations, dit-il, je puis m'endormir quelquefois, ce font des coups de fouet qui me réveillent ». L'opinant demande que les députés soient tenus de déclarer l'état de leur fortune : comme il existe déjà une loi à cet égard, cette motion n'a pas de suite - Thuriot rappelle ce qu'il a fait pour la révolution depuis 1789. - On applaudit à l'espece de justification de ces membres; &, sur la proposi-tion de Montaut, le comité de sureté est chargé de présenser, le premier frimaire, son rapport sur les 73 députés detenus.

#### Seance du 24 brumaires

Un courier de l'armée de l'Onest, chargé de deux dé-pêches de le Carpentier, représentant dans la Manche, l'une adressée au comité de salut public , l'autre au président de la convention , a été arrêté à son passage à St-Germain-en-Laie, par un commissaire du confeil exécutif, qui a cru devoir recenir la dépâche adressée au président, parce qu'il n'en étoit

pas fait mention dans le passe-port délivré au courier pas la commune de Granville. - La convention décrete que ce commissaire, qui a violé le respect dû à la convention, ser traduit à sa barre; elle charge le conseil-exécutif de lu rendre compte des mesures qu'il a dû prendre pour rappelle tous les commissaires.

Hôtel

ne it

poids

Rome

ėmiga au lie

des b fortu

cardic

la ch Lafin

é.é o dans

failu illuft

leue folați

mêm dits . Médi

leur

l'anci de le

un c

pauv

fois,

congr

Cepe

culti

à dép

on a

vere ; été r

des c les F mode

un p

effets

Houchard écrit pour demander que les officiers témoins de les actions soient promptemens entendus par des déclaration devant des juges de paix nommés à cet effet par les repré-sentans du peuple. « J'ai fait lever le siege de Bunkerque, ajoute Houchard : j'ai pris quarante-cinq piece de canon; j'a tué trois généraux à Hondicoot, & l'on m'accuse de tralison,! je n'ai pu mieux faire; je n'ai pu, avec 30 millehom. mes, en exterminer 45 mille ». - Houchard en impose, de Levasseur, en annoncant qu'il a tué trois généraux à l'affaire de Hondscoor; je l'ai trouvé, moi, eaché derriere une haien, - La convention passe à l'ordre du jour sur la lettre de Houchard.

Le ciroyen Aubry, fils d'Olympe de Gouges, officier dans une armée de la république, se plaint de ce qu'on vient de le destituer; il assure qu'il n'a jamais partagé les sentiment de sa mere sur la révolution, & rappelle les nombreux combats auxquels il s'est trouvé. - Renvoyé au ministre de

la guerre. On met à la disposition de ce ministre une somme de 300

mille livres pour les transports d'artillerie.

Aprés avoir entendu son comité de sûreté générale, la convention rend deux décrets : par l'un de ces décrets, passe à l'ordre du jour sur la lettre de l'accusateur public, relative à Custy, ex-député du Calvades, & cet ordre du jour est motivé sur l'article III de la loi du 3 octobre dernier. L'autre décret porte que la citeyenne Egalité, acuel-lement à Bizy, près Vernon, sera transférée à Paris, & qu'il sera pris à son égard toutes les messures de sûreté ordonnées ur le décret du 17 septembre dernier. Un membre dépose sur le bureau plusieurs pieces rela-

tives à une conspiration qui a été heureusement déjouée, & dont le but étoit de livrer à l'ennemi la ville de Strasbourg.

Renvoyé au comité de salut public.
Plusieurs sections de Paris & plusieurs communes volsses apportent les vales & ornemens de leurs ci-devant églifes, & les déclarations de mariage de leurs ci-devant curés : la commune d'Orgeville, près Evreux, s'exprime à peu-près en ces termes :

" Nous aussi, législateurs, j'voulons bien méritai de la patrie: j'avons dans not' commune une mauvaise bête, d'une espece bien dangereuse; ca vous tourmente le pauvre monde de toutes les manieres; ca sait enrageai les vivans; ca sicharne jusque fur les cadavres. S'y a des diables dens l'enfer, comme je le croyons bien, ceri-la s'en eft échappai pour not malheur à tretous; il a pourtant face humaine, mais le cœur d'un vrai démon & l'ame aussi noire que sa sougue nille : c'animal-là s'appelle nu eurai, ou ben monfieur Flich Fh ben, j'vous déclarons que j'ne voulons pas de ce monfieut Plichy, ni de fon izu benite; y a trop long-tems qu'il nous fait croire que des vesses sont des lanternes; qu'il aille conti à d'autres les fariboles, & qu'il nous tourne les talons grand train : comme y ne veut pas nous croire, j'vous prions, législateurs, d'vouloir ben li finifiai ça de not part, par na p'tit bou de décrai : ça fait 1200 bons francs dont j'éssas cadau à la république. Restez sermes à vo' poste, vous s faites marveille; j'vous soutiendrons, & ça ira ».